

Conseil Métropolitain de Toulouse Metropole

4 février 2021

13.1 - Toulouse - projet de renouvellement urbain quartier Trois Cocus : approbation des dossiers réglementaires et demande d'ouverture d'une enquête publique unique-DEL-21-0066

Intervention d'Odile MAURIN, conseillère du groupe Alternative Metropole Citoyenne :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'interviens au sujet de la délibération concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Trois Cocus pour approbation des dossiers réglementaires et demande d'ouverture d'une enquête publique unique.

Tout d'abord, je tiens à préciser que les annexes n'étaient pas présentes avec la délibération, que je m'en suis rendu compte avant-hier, et que dans un premier temps il était demandé aux élus de venir consulter les documents sur place à la Métropole. Ce qui n'est pas acceptable.

Je demande donc aux élus responsables de veiller à l'avenir à nous fournir dans les délais réglementaires l'ensemble des éléments nécessaires pour donner un avis éclairé sur les délibérations présentées.

J'ai finalement obtenu une version numérique il y a donc moins de 48h.

Vous imaginez bien que même sans situation de handicap, c'est une gageure de pouvoir examiner une telle masse de documents dans un délai aussi réduit.

Néanmoins, même si je n'ai pu que survoler l'ensemble du dossier, il apparaît que ces documents comportent de très nombreuses erreurs dont on peut s'interroger sur la possibilité que cela entache leur légalité.

Par exemple, il y a discordance entre, d'une part, la p 56 de la pièce C du volume 1 de la DUP qui traite de « l'Etat des occupations des parcelles dans le périmètre DUP » et, d'autre part, la page 6 de la pièce F du même volume nommée « dépense et tableau des parcelles concernées ».

Pour exemple, dans vos documents, sont mentionnées comme localisées le long du chemin des Izards, les parcelles AV 175, 108, 633, etc

Or la parcelle AV 175 est située au 200 rue Edmond Rostand comme j'ai pu le vérifier sur les plans du cadastre (plan 3).

Certaines cartes et plans de vos documents ne semblent plus d'actualité.

Ainsi sur tout le programme situé au 14, 16 et 18 chemin des Izards, il semblerait que 2 immeubles soient prévus (carte coeur de quartier 3 cocus n°4). Or, il semblerait que les propriétaires ne soient expropriés que sur le bord de la parcelle (cf tableau page 6 PROJET TROIS COCUS VOLUME 1 :

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, pièce F) : comment dans ces conditions construire des immeubles sur des parcelles de 37m² (par exemple) ?

Une de mes autres interrogations est la suivante : à quels documents (et notamment quelles cartes) faut-il se référer pour connaître l'état actuel du projet ? Là aussi des contradictions, des manques, des erreurs qui empêche littéralement d'exercer le moindre contrôle.

A savoir aussi que les propriétaires des parcelles soumises à expropriation ont déjà été contactés par la métropole pour proposer des indemnisations en disant que la situation est discutable mais sans être capable de dire précisément quel est le projet ? Est-ce normal alors que la procédure n'est pas validée ?

Comment dans ces conditions, pouvoir juger du projet tant sont nombreuses les incohérences, les manques et les contradictions ?

C'est pourquoi nous vous demandons de retirer cette délibération et de reprendre le travail afin de nous présenter des documents lisibles et cohérents.